

Pas de droits sans devoir!

Autor(en): **Sury, J.-P. de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **28 (1998)**

Heft 2

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-826623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le «couvent du nord» ensanglanté

Faut-il que tant de sites remarquables, visités par le soussigné aux temps heureux d'une paix apparente, portent maintenant les traces d'un sang douloureux? On n'oublie pas Angkor et les mines antipersonnelle. Combien d'autres endroits à citer jusque chez nous. Peu avant Noël c'est le drame de Deir-el-Bahari (couvent du nord), en Egypte près de Louxor.

Des noms qui évoquent un prestigieux passé, des monuments grandioses, des sites religieux, dont le prolongement peut mener jusqu'à Moïse. Au centre, un nom illustre: Hatchepsout, 18^e dynastie. La puissante reine a mis en valeur le cirque de Karnak, taillé dans la montagne, en un majestueux temple funéraire. Elle a instauré une politique pacifique.

En rapprochant les temps du même lieu, on est loin du drame déclenché par la Gamaat-al-Islamiya, petite armée égyptienne, responsable, semble-t-il, du massacre de 58 touristes, dont 36 Suisses. Un rappel douloureux en hommage aux victimes et en signe d'affection aux familles atteintes. Voilà pour les faits et les lieux. Encore que les faits restent «inoublables» et les lieux à jamais «souillés».

La réflexion s'y appesantit du point de vue humain et l'incompréhension chrétienne se tâte. Quel impact a, dans la vie du monde en général, ce monde bouleversé et bouleversant? Et quelle réaction sur le plan de la foi? La foi chrétienne? La foi juive? La foi islamique?

Il paraît que cette dernière existe. Et on le croit. Mais c'est aussi au nom de cette foi, totalitaire, qu'on a exécuté, froidement, non seulement, des touristes innocents, chrétiens en général. Les terroristes fanatisés se sont emparés des puissances maléfiques. Le «couvent du nord» de la reine pacifique est devenu ce qu'il était en réalité, «un temple funéraire», où le silence et le recueillement ont été avilis par le crime et la terreur. Il est taché doublement du sang

de l'innocent mêlé à celui des tueurs débridés.

L'islam, une religion de tolérance? On a quelque peine à la croire parfois. C'est vrai que les chrétiens n'ont de leçon à donner à personne. Il est donc urgent que les vrais musulmans, à la religion de paix et d'amour, se dévoilent. Et vivent pleinement leur message de toléran-



ce et de respect de l'autre. Il est urgent que les chrétiens fassent de même.

Pasteur J. R. Laederach

Pas de droits sans devoir!

Au mois de décembre de cette année, le monde pourra célébrer une date importante: le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Au sortir de la plus sanglante des guerres de l'Histoire la majorité des nations prenait conscience des horreurs vécues et tentait de prendre de bonnes résolutions pour éviter de s'engager une nouvelle fois dans pareille «boucherie»! D'où cette Déclaration de 1948, dont on sait qu'elle est encore loin d'avoir fait tout le chemin nécessaire dans le cœur tortueux des habitants de notre planète.

Genève est un lieu privilégié dans la défense de ces droits, puisqu'elle est le siège de la commission de l'Organisation des Nations Unies chargée de les faire respecter. Aussi n'est-ce pas étonnant que le président du Grand Conseil de ce canton ait fait mention de cet anniversaire en la cathédrale Saint-Pierre, le 8 décembre dernier, lors de la prestation de serment du nouveau Conseil d'Etat. Mais, à cette occasion, M. René Koechlin a eu l'excellente idée de développer aussi le corollaire des droits de l'homme, c'est-à-dire le volet des devoirs universels auxquels chaque être humain est astreint.

Sur la base du travail accompli par un groupe de réflexion se référant à l'éthique de quatre grandes religions – judaïque, chrétienne, bouddhique et musulmane –, le président Koe-

chlin a ainsi énuméré les sept préceptes fondamentaux qui résument ces devoirs universels.

* La première injonction rend chacun responsable de ces actes et de ses propos, soulignant du coup la condition humaine: celle d'un être à la fois solitaire et solidaire.

* Le deuxième précepte est celui qui demande de respecter la dignité et l'intégrité d'autrui, à commencer par le «Tu ne tueras pas» commun à ces quatre religions.

* La troisième exhortation concerne le respect de la propriété matérielle et intellectuelle. On sait où ont conduit les systèmes visant à supprimer le droit de propriété, mais on n'oubliera pas non plus que ce droit est tempéré par la destination universelle des biens...

* Au centre de ces sept devoirs est rappelé le principe de la bonne foi et du respect de la vérité: «Tu ne mettras pas de faux témoignages».

* La cinquième injonction porte sur la solidarité. Autrui concerne chacun de nous et nul ne peut s'y dérober. Paul Valéry ne disait-il pas d'ailleurs: «L'homme seul est toujours en mauvaise compagnie.»

* L'avant-dernière précepte est simple: il oblige à la reconnaissance des convictions d'autrui.

* La septième incitation enfin veut préserver le futur. Elle invite en effet à observer les règles de sauvegarde de notre environnement.

Abbé J.-P. de Sury